



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le sept décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

| | |
|---------------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 27 |
| Membres présents : | 23 |
| Procurations : | 2 |
| Suffrages exprimés : | 25 |
| Votes Pour : | 25 |
| Votes contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : M. Jacques DELLION (Procuration à I. DEXPERT), M. Laurent JOUGLENS (Procuration à L. SOULARD).

Absentes : Mme Amandine BARBERE, Mme Florence DUSSILLOLS.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle POINTIS

N° DE_2021_129

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU JARDIN DU LYCEE ANATOLE DE MONZIE POUR BAZAS CULTURE CINEMA

L'association BAZAS CULTURE CINEMA, gérant le Cinéma VOG de Bazas, a demandé au Lycée Anatole de Monzie d'accéder au jardin situé au fond de la cour du lycée, en accès direct avec le cinéma, hors temps scolaire.

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine autorise cette occupation temporaire de cet espace appartenant au Lycée Anatole de Monzie.

A ce titre, il convient de signer une convention d'occupation temporaire entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Lycée Anatole de Monzie, la commune de Bazas et l'association BAZAS CULTURE CINEMA.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND ACTE de la convention d'occupation temporaire du jardin du Lycée Anatole de Monzie.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

